Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 4 (1859)

Heft: 8

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de Soleure, et Fornaro, de St-Gall. — Majors à l'état-major du génie : les capitaines Alioth, de Bâle, et Schumacher, de Berne. — Majors à l'état-major d'artillerie : les capitaines Höchstätter, de Fribourg, et Le Royer, de Genève. — Capitaine à l'état-major d'artillerie : le premier lieutenant Schubinger, de Lucerne. — Premiers lieutenants à l'état-major du génie : les premiers sous-lieutenants Mathey, de Berne; Dominicé, de Genève, et Liardet, de Vaud. — Premiers sous-lieutenants à l'état-major du génie : les seconds sous-lieutenants Debrit, Diodati, Moschell et Munier, de Genève.

B. Nouvelles nominations.

Capitaines à l'état-major général : les capitaines Bonthillier-Beaumont, de Genève ; Weber, de Vaud ; Borgeand, id. et Jenni, des Grisons. — Capitaines à l'état-major d'artillerie : le capitaine Perrier, de Genève, et le premier lieutenant Henzi, de Berne. — Capitaines à l'état-major du génie : les capitaines Sartorius et le premier lieutenant Wieland, de Bâle. — Premier lieutenant à l'état-major du génie : le lieutenant Kaltenmeier, de Bâle. — Premier lieutenant à l'état-major général : le premier lieutenant Chérix, de Bex (Vaud); les seconds lieutenants Veillon, de Vaud ; Respinger, de Bâle, et Reding-Biberegg, de Schwytz. — Seconds sous-lieutenants à l'état-major du génie : Guillemin et Chessex, de Vaud.

II. NON COMBATTANTS.

Etat-major du commissariat. — Avancements.

Dans la 1^{re} classe, avec rang de lieut.-colonel, les fonctionnaires de 2^{me} classe : de Reidmatten, du Valais; Koch, de Vaud, et Muller, d'Argovie. — Dans la 2^{me} classe (rang de major), ceux de 3^{me} classe ci-après : Fierz, de Zurich ; Jenny, de St-Gall; Abys, des Grisons; Lambelet, de Neuchâtel; Dotta, du Tessin; Stäger, de Glaris; Rietschi, de Lucerne ; Zollinger, de Zurich. — Dans la 3^{me} classe (rang de capitaine), ceux de 4^{me} classe ci-après : Roth, de Zurich; Frey, de Thurgovie; Kramer et Hardmeier, de Zurich; Baumward, de Soleure; Curchod, de Vaud; Magnin, de Vaud; Stauffer, de Berne; Gamser, des Grisons; Iselin, de Bâle; Pauli-Hegg, des Grisons; Houriet, de Neuchâtel. — Dans la 4^{me} classe (rang de premier lieutenant), ceux de 5^{me} classe ci-après : Bernet, de St-Gall; Dénéréaz, du Valais; Pfister, de Schaffouse; Bernouilli, de Bâle; Perrenoud, de Neuchâtel; Doret, de Vaud; Sulzer de Zurich; Rittmeyer, de St-Gall; Kesselring, de Thurgovie; Bezzigher, des Grisons; Wild, d'Argovie; Hotz, de Zurich; Æschpacher, de Berne; Colomb, de Vaud; Kappeler, des Grisons, et Rudolf, de Soleure.

Nouvelles nominations.

Dans la 5^{me} classe (rang de sous-lieutenant): Glutz-Blotzheim et Weber-Disteli, de Soleure; Gloor, d'Argovie; Ulli, de Berne; Brenner, de Soleure; Zuppinger, de Zurich; Zeerleder, de Berne; Bérard, de Vaud; de Brunner, de Thurgovie; Laffon, de Schaffouse; Lerch, de Berne; Bucher, de Berne; Schneebeli et Keller, de Zurich.

ÉTAT-MAJOR DE SANTÉ.

Avancements. - 'Médecins.

Dans la 1^{re} classe (rang de capitaine): Krauss, de Thurgovie; Wydler, d'Argovie; Wadler, de Thurgovie; Hiltbrunner, de Berne (dans la réserve). — Dans la 2^{me} classe (rang de premier lieutenant): Stauffer, de Berne, et Pasta, du Tessin.

Nouvelles nominations.

Dans la 2^{me} classe: Munzinger, de Soleure; Escher, de Zurich. — Dans la 3^{me} classe (rang de sous-lieutenant): Volmar, de Fribourg; Meyer, de Schaffouse; Gamser, des Grisons; Reynier, de Neuchâtel; Schärrer de Berne.

Vétérinaires d'état-major.

Ont été promus au rang de premier lieutenant: Hausammann, de Thurgovie, et Combe, de Vaud. — Ont été nouvellement nommés avec rang de sous-lieutenant: Frey, de Zurich, et Lüthi, de Soleure. — En outre cinq secrétaires.

Le Département militaire fédéral a élaboré un projet de changements au règlement sur le maniement d'armes, devenu nécessaire par la transformation du fusil et de l'adoption de la mire. Ce projet entrera aussitôt en vigueur, sous réserve de ratification par l'Assemblée fédérale.

Le rassemblement de troupes qui doit avoir lieu dans les deux premières semain es de septembre, près d'Aarberg, comprendra 7 bataillons et 1 demi-bataillon. Le crédit alloué dans ce but ne permet pas de faire davantage, c'est du moins ce qu'annonce une feuille bernoise. La première brigade serait cantonnée près d'Aarberg, Chiètres et Sizelen; la seconde, à Bienne et sur la rive gauche de la Thièle; la troisième à Nidau et sur la rive droite de la rivière. L'artillerie et la cavalerie seront probablement envoyées à Bargen et Kallnach. Les grandes manœuvres auront lieu dans la plaine qui sépare Aarberg et Walperswyl. L'époque du rassemblement n'est pas encore fixée d'une manière précise.

Le tableau de la répartition des troupes dans l'armée fédérale vient de paraître. Nous le donnerons prochainement, avec la répartition des états-majors.

Le Conseil fédéral a décidé d'étendre aux cours des états-majors de santé et du commissariat le mode de paiement usité pour l'Ecole centrale.

A la suite des séances tenues par la commission militaire réunie à Berne, M. le colonel fédéral du génie Aubert a été chargé de s'assurer de l'état des fortifications de Saint-Maurice, de Bellinzone et du Luziensteig; après avoir visité Saint-Maurice avec MM. le lieutenant-colonel du Génie Gautier et le lieutenant-colonel d'artillerie Borel, M. Aubert est parti pour Zurich, où il devait avoir une conférence avec les officiers du génie chargés plus spécialement des travaux qui s'exécutent à Bellinzone et au Luziensteig.

Berne. — Le gouvernement cantonal, suivant l'exemple de la Confédération, a décidé d'accorder l'indemnité de fourrage aux officiers montés.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 25 mars 1859, le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes dans le corps des officiers d'infanterie :

CAPITAINE: le lieutenant Sandoz, Philippe.

LIEUTENANT: le 1er sous-lieutenant Benoit, Emile.

id. Irlet, Charles-Georges.

1er SOUS-LIEUTENANT: le 2d sous-lieutenant Perroset, Charles.

Jeanrenaud, Louis. id.

- Par arrêté du 5 avril courant et au vu de celui du Conseil fédéral allouant des

- rations de fourrage aux officiers montés de l'état-major de la Confédération, pour leurs chevaux de campagne, le Conseil d'Etat a accordé la même faveur et sous certaines conditions aux officiers montés des trois bataillons neuchâtelois du contingent fédéral, savoir: le commandant, le major, l'aide-major, le quartier-maître et le médecin de bataillon.
- Vaud. Samedi 2 avril, les officiers de Lausanne et l'école militaire ont accompagné à sa dernière demeure la dépouille mortelle du lieutenant-colonel Bégos, décédé à l'âge de 75 ans. La carrière militaire du défunt a été, on le sait, très active; soldat dans les troupes helvétiques, puis officier dans l'un des régiments suisses au service de France, il fit les campagnes de Naples et de Portugal où son régiment se couvrit de gloire; Bégos fut porté à l'ordre du jour de l'armée comme l'un des plus vaillants défenseurs de la forteresse d'Elvas. Plus tard, vint la campagne de Russie où Bégos paya courageusement de sa personne. Cet officier a laissé des Mémoires d'un vieux soldat que quelques-uns de ses amis sont dans l'intention de livrer à la publicité.
- Quelques sous-officiers ont pris l'initiative de la fondation à Lausanne d'une Société de sous-officiers de toutes armes, dans un but d'instruction militaire et à peu près sur le modèle de l'intéressante société de Genève. Cette idée est des plus louables; dans un centre comme Lausanne, elle peut facilement être réalisée et avoir les meilleurs résultats pour ses membres. Les réunions de ce genre suffisent quelquefois à maintenir le niveau des connaissances à la hauteur voulue; en tout cas, elles of-

frent des occasions naturelles d'entretiens instructifs, et aident à former de bonnes relations entre camarades. Nous ne saurions qu'applaudir à cette institution et lui souhaiter pleine prospérité.

— Dans sa séance du 26 mars 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. Sauvet, Louis, à Nyon, officier d'armement pour le 4° arrondissement, et M. Etier, Jean-Marc, à Chardonne, à leutenant de chasseurs de droite du 4° arrondissement. — Le 30, M. Taverney, Jules-Marc, à Chardonne, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve au 1° arrondissement. — M. Pitton, François-Louis, à Oppens, lieutenant de chasseurs du bataillon n° 9 pour le 5° arrondissement. — M. Wehrly, Fritz, à Orbe, lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve dans le 5° arrondissement. — M. Mermoud, Samuel, à Poliez-le-Grand, lieutenant de grenadiers n° 2 de réserve dans le 5° arrondissement. — M. Mermoud, Samuel, à Poliez-le-Grand, lieutenant de grenadiers n° 2 de rèserve dans le 5° arrondissements n° 5 et 6. — M. Doxat, Charles, à Lausanne, capitaine de dragons n° 4, arrondissements n° 5 et 6. — M. Doxat, Charles, à Lausanne, second sous-lieutenant du train de parc n° 1, arrondissements n° 1, 2, 3 et 7. — M. Cauderay, Samuel, à Féchy, capitaine de chasseurs de gauche n° 2 de réserve dans le 4° arrondissement. — M. Monod, Louis, à Perroy, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite dans le 4° arrondissement. — M. Monod, Louis, à Perroy, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite dans le 4° arrondissement. — M. Addor, Jules, à Ste-Croix, major du bataillon d'élite du 6° arrondissement, et M. Favey, Jules-Louis, à Pompaples, 1° sous-lieutenant de grenadiers d'élite dans le 7° arrondissement. — Le 1° avril, M. Paquier, Jules-François, à Lausanne, second sous-lieutenant du train de parc n° 2, arrondissements n° 4 d'élite dans le 7° arrondissement. — Le 1° avril, M. Paquier, Jules-François, à Lausanne, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve dans le 2° arrondissement. — Le 2, M. Zimmer, Henri, à Auhonne, médecin-lieutenant, attaché à la batterie attelée n° 23, arrondissement n° 8. — M. Bontens, Vincent, à Villeneuve, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve dans le 4° arrondissement. — M. Ronje, lieutenant de mousqueta

France. — Le gouvernement vient de décider que les régiments d'infanterie, composés jusqu'ici de 24 compagnies réparties en trois bataillons, formeraient dorénavant quatre bataillons à 6 compagnies. L'effectif de campagne se trouve ainsi augmenté de deux compagnies par régiment, mais cela au détriment des dépôts qui étaient jusqu'ici de 8 compagnies. On dit cependant que les dépôts seront renforcés de ces 200 hommes diminués, de sorte que l'infanterie (100 régiments) recevrait en somme 20,000 hommes d'augmentation. Du reste, cette réforme n'est qu'une conséquence de l'ordonnance actuelle sur deux rangs. Le bataillon déployé de 8 compagnies, très convenable sur trois rangs, donnait sur deux rangs une ligne trop allongée. — Il est aussi question de la formation de 15 nouveaux régiments d'artillerie avec canons rayés, ce qui constituerait le chiffre total de l'artillerie à 32 régiments.

Piémont. — D'après l'excellent correspondant A. C. de la Gazette militaire de Vienne, le gouvernement piémontais aurait décidé, dès l'ouverture des hostilités, de transporter son siége à Gènes.

Turquie. — Les efforts d'armements des princes Milosch et Couza, ainsi que les mouvements de troupes russes, ont engagé la Porte à quelques mesures de précaution, bien justifiées par les circonstances de l'Empire ottoman et par les menées intérieures et extérieures dont il est l'objet. Deux camps d'observation sont formés en Bulgarie, dans l'eyalet de Silistrie; l'un à Sophia sous le commandement d'Ismaïl Pacha; l'autre à Choumla commandé par Osman-Pacha. D'après le Journal de Constantinople, 12 bataillons de la garde impériale se rendent à cette dernière ville. La réunion des deux camps donne un effectif d'environ 25 mille hommes. Il est question de la prochaine arrivée à Constantinople d'Omer-Pacha, actuellement relégué à Bagdad.